

Montpellier, le 21 septembre 2020

Intempéries dans le Gard et l'Hérault : l'Urssaf vous accompagne.

À la suite des violentes intempéries qui ont frappé les départements du Gard et de l'Hérault, l'Urssaf Languedoc-Roussillon est plus que jamais mobilisée pour venir en soutien à ses usagers qui rencontrent des difficultés pour déclarer ou payer leurs cotisations.

Ainsi, les employeurs ou travailleurs indépendants ayant subi une perturbation majeure de leur activité sont invités à se rapprocher de l'Urssaf afin que la solution la plus adaptée soit trouvée. Ces demandes seront traitées de manière prioritaire par l'organisme.

Concrètement, l'accompagnement de l'Urssaf Languedoc-Roussillon aux cotisants en difficulté se traduit notamment par l'octroi de délais (échelonnement de paiements), et d'une remise exceptionnelle des majorations et pénalités de retard sur les périodes ciblées.

Pour les travailleurs indépendants, il est également possible de solliciter l'octroi de dispositifs d'action sociale pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations au titre de l'aide aux cotisants en difficulté, ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

Le Conseil d'administration et son président, les Conseils départementaux et leurs présidents, la direction régionale et tous les services de l'Urssaf sont mobilisés pour accompagner les cotisants en difficultés.

Quelles sont les démarches ?

Les employeurs et professions libérales peuvent se connecter à leur espace en ligne sur urssaf.fr et signaler leur situation via la rubrique : «Une formalité déclarative» / «Déclarer une situation exceptionnelle». Il est également possible de joindre l'Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel).

Les travailleurs indépendants artisans, commerçants peuvent joindre l'Urssaf par téléphone au 3698 (service gratuit + prix d'un appel).

Contact presse :

Frédérique GINER

frederique.giner@urssaf.fr

Tél : 04 66 36 48 57 – 07 72 34 28 72